

# COMPTES CONSOLIDÉS

2014





# Comptes consolidés

---

## ETATS FINANCIERS

<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>2</b>
<b>Etat du résultat global consolidé</b>	<b>3</b>
<b>Bilan consolidé</b>	<b>4</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>6</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>7</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>9</b>
<b>B. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>19</b>
<b>C. Notes relatives au bilan</b>	<b>24</b>
<b>D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession</b>	<b>45</b>
<b>E. Autres notes</b>	<b>46</b>
<b>F. Evénements postérieurs à la clôture</b>	<b>48</b>
 <b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	 <b>49</b>

---

# Etats financiers au 31 décembre 2014

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2014	2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4.1</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>		1 283,6	1 241,4
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		100,3	109,4
Produits des activités annexes		3,8	5,2
Charges opérationnelles	4.2	- 722,6	- 728,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ</b>		<b>665,1</b>	<b>627,9</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	13	- 2,2	- 2,0
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
Autres éléments opérationnels courants		0,2	0,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>663,1</b>	<b>626,1</b>
Éléments opérationnels non courants		- 0,1	- 0,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>4.2</b>	<b>663,0</b>	<b>626,0</b>
Coût de l'endettement financier brut		- 115,2	- 116,6
Produits financiers des placements de trésorerie		2,9	1,8
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>5</b>	<b>- 112,3</b>	<b>- 114,7</b>
Autres produits et charges financières	5	- 11,5	- 8,0
Impôts sur les bénéfices	6	- 202,2	- 200,8
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>RÉSULTAT NET- Part du Groupe</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
<b>RÉSULTAT NET par action <i>(en euros)</i> - Part du Groupe</b>	<b>7</b>	<b>83,0</b>	<b>74,5</b>

## Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	-0,3	-0,3
<i>dont :</i>		
<i>Couvertures de flux de trésorerie (*)</i>	-0,3	-0,3
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,3	-0,1
Impôt (**)	0,1	0,1
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,3</b>
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-1,9	1,1
Impôt	0,6	-0,4
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,7</b>
<b>Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,4</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>335,9</b>	<b>302,9</b>

(\*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(\*\*) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie

## Bilan consolidé

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	4 997,3	5 118,4
Autres immobilisations incorporelles		1,3	1,5
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	374,1	385,0
Immobilisations corporelles	9	18,1	19,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence		0,0	0,1
Autres actifs financiers non courants	11	112,2	82,5
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>5 503,0</b>	<b>5 607,1</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	15	1,1	0,8
Clients et autres débiteurs	15	86,1	88,8
Autres actifs courants d'exploitation	15	40,7	35,2
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Actifs d'impôt exigible		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	16	127,7	131,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	11,4	11,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	849,4	434,8
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 116,3</b>	<b>702,8</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 619,3</b>	<b>6 309,8</b>

## Bilan consolidé

### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 990,6	1 688,7
Réserves de conversion		- 0,1	- 0,5
Résultat net de la période - Part du Groupe		337,0	302,4
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		- 1,1	0,3
<b>CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe</b>	<b>12</b>	<b>2 484,6</b>	<b>2 149,3</b>
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 484,6</b>	<b>2 149,3</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	14	17,9	16,5
Emprunts obligataires	16	2 310,7	2 298,5
Autres emprunts et dettes financières	16	948,5	1 000,1
Autres passifs non courants		1,5	2,0
Impôts différés passifs		223,2	232,4
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 501,9</b>	<b>3 549,6</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	15.3	239,8	220,9
Fournisseurs	15.1	27,1	24,9
Dettes sur immobilisations		42,6	40,7
Autres passifs courants d'exploitation	15.1	95,7	94,0
Passifs d'impôt exigible		12,2	12,4
Dettes financières courantes	16 - 17	215,6	217,9
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>632,9</b>	<b>610,9</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 619,3</b>	<b>6 309,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2014	2013
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE</b>		<b>337,0</b>	<b>302,4</b>
Dotations nettes aux amortissements	4.4	266,9	261,8
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		9,6	6,7
Paievements en actions et autres retraitements	13	- 1,6	- 1,7
Résultat sur cessions		0,7	1,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		- 0,1	- 0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	112,3	114,7
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	6	202,2	200,8
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts</b>		<b>927,0</b>	<b>885,8</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	15	10,9	- 13,4
Impôts payés		- 211,8	- 297,6
Intérêts financiers nets payés	5	- 111,4	- 113,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>614,6</b>	<b>461,0</b>
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 1,5	- 9,8
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)		- 1,5	- 9,7
<b>Cash-flow opérationnel</b>		<b>613,1</b>	<b>451,3</b>
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	8 - 9	- 130,3	- 132,0
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>		<b>482,9</b>	<b>319,3</b>
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,1	0,0
Incidence nette des variations de périmètre		0,2	- 0,2
Autres		0,0	0,1
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>- 131,4</b>	<b>- 141,8</b>
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	12.4	0,0	- 298,3
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	16	1,5	26,3
Remboursements d'emprunts long terme	16	- 70,2	- 65,6
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	16	- 0,1	- 0,7
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>- 68,8</b>	<b>- 338,4</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>I + II + III</b>	<b>16</b>	<b>- 19,2</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>434,7</b>	<b>454,0</b>
Autres variations		0,3	- 0,0
<b>TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE</b>		<b>849,4</b>	<b>434,7</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		0,1	0,7
(Émission) remboursement d'emprunts		68,7	39,4
Autres variations		- 1,0	- 0,6
<b>VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>16</b>	<b>482,2</b>	<b>20,2</b>
Endettement financier net en début de période		- 2 856,5	- 2 876,8
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>- 2 374,3</b>	<b>- 2 856,5</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux Propres - Part du Groupe							
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>CAPITAUX PROPRES 01/01/2013</b>	<b>158,3</b>	<b>1 693,8</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,2</b>	<b>294,2</b>	<b>2 145,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2 145,7</b>
Résultat net de la période					302,4	302,4		302,4
Autres éléments du résultat global			- 0,1	0,5		0,4		0,4
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>302,4</b>	<b>302,9</b>	<b>0,0</b>	<b>302,9</b>
Affectation du résultat et dividendes distribués		- 4,0			- 294,3	- 298,3		- 298,3
Paievements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
Variation de périmètre		- 0,1			0,1	0,0		0,0
<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2013</b>	<b>158,3</b>	<b>1 688,7</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>302,4</b>	<b>2 149,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2 149,3</b>
Résultat net de la période					337,0	337,0		337,0
Autres éléments du résultat global			0,3	- 1,4		- 1,1		- 1,1
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>- 1,4</b>	<b>337,0</b>	<b>335,9</b>	<b>0,0</b>	<b>335,9</b>
Affectation du résultat et dividendes distribués		302,4			- 302,4	0,0		0,0
Paievements en actions		- 0,6				- 0,6		- 0,6
Variation de périmètre		0,0			0,0	0,0		0,0
<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2014</b>	<b>158,3</b>	<b>1 990,6</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 1,1</b>	<b>337,0</b>	<b>2 484,6</b>	<b>0,0</b>	<b>2 484,6</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>A. Principes comptables et méthodes d'évaluation</b>	<b>9</b>
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
2. Méthode de consolidation	10
3. Règles et méthodes d'évaluation	11
<b>B. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>19</b>
4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	19
5. Charges et produits financiers	20
6. Impôts sur les bénéfiques	22
7. Résultat par action	23
<b>C. Notes relatives au bilan</b>	<b>24</b>
8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	24
9. Immobilisations corporelles	25
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	25
11. Autres actifs financiers non courants	26
12. Capitaux propres	26
13. Paiements en actions	28
14. Provisions non courantes	29
15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	33
16. Informations relatives à l'endettement financier net	35
17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	38
18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	43
<b>D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concessions</b>	<b>45</b>
19. Principales caractéristiques des contrats de concession	45
20. Engagement donnés au titre des contrats de concession	45
<b>E. Autres notes</b>	<b>46</b>
21. Transactions avec les parties liées	46
22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	47
23. Effectifs	47
24. Honoraires des commissaires aux comptes	49

# Annexe aux comptes consolidés

## A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Cofiroute au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014<sup>(\*)</sup>.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ») et du changement de présentation du compte de résultat consolidé décrit en note B.4.2 « Résultat opérationnel »

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2015

#### 1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

#### 1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

<sup>(\*)</sup> Disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

## 2. Méthode de consolidation

### 2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100% du capital :

- COFIROUTE PARTICIPATIONS ;
- COFIROUTE CORPORATION, SR 91 et COFIROUTE USA ;
- COFIROUTE UK LTD.

Les nouvelles normes IFRS 10, 11, et IAS 28 amendée n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de Cofiroute. Au 31 décembre 2014, Le Groupe ne détient ni sociétés associées, ni coentreprises.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Total	France	International	Total	France	International
Intégration globale	6	2	4	6	2	4
Mise en équivalence	0	0	0	1	0	1
Total	6	2	4	7	2	5

L'unique variation de périmètre de consolidation intervenue au cours du 1er semestre 2014 concerne la sortie de la société LE CROSSING COMPANY LIMITED, sans impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### 2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

### 2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

La monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

### 2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus en résultat.

## 3. Règles et méthodes d'évaluation

### 3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France et, le ralentissement de l'économie mondiale, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

#### 3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

#### 3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

#### 3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C14.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

#### 3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

#### 3.1.5. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note C18 « Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable ».

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

## 3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les péages perçus sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires et ;
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

## 3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de services réalisées en dehors des contrats de concession ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

## 3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A.3.10 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique à tous les contrats de concession du groupe Cofiroute.

## 3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel courant.

### 3.5.1. Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

### 3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.5.3. Plan d'épargne Groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A l'international, VINCI a mis en œuvre conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale des plans d'épargne groupe destiné aux salariés de certaines filiales étrangères. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.

## 3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- les « produits financiers des placements » qui intègrent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

### 3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction, concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

### 3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

### 3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. En l'espèce il est amorti selon le mode d'amortissement linéaire.

### 3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

### 3.14. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.15. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A.3.24 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Pour les titres non cotés, le facteur considéré est la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus en l'absence de perspectives de rentabilité.

### 3.16. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). A chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

### 3.17. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

### 3.18. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

### 3.19. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A.3.20 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.20. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.21. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

#### 3.21.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque

clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en « Autres passifs courants hors exploitation ».

### **3.21.2. Autres provisions non courantes**

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de leur utilisation et de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

## **3.22. Provisions courantes**

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A.3.21.2. « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du duplex de l'autoroute A86. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres produits et charges financières ».

## **3.23. Emprunts obligataires et autres dettes financières courants et non courants**

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « Dettes financières courantes ».

## 3.24. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

### 3.24.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5 « Evaluation de la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

### 3.24.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

## 3.25. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## B. Notes relatives au compte de résultat

### 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

#### 4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 257,3	1 219,4
Chiffre d'affaires - Autres	26,3	22,0
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 283,6</b>	<b>1 241,4</b>
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	100,3	109,4
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>

#### 4.2. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 383,9</b>	<b>1 350,8</b>
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 283,6</i>	<i>1 241,4</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>100,3</i>	<i>109,4</i>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>3,8</b>	<b>5,2</b>
Charges de construction	- 100,3	- 109,4
Achats consommés	- 10,9	- 13,0
Services extérieurs	- 65,6	- 81,4
Impôts et taxes	- 159,6	- 149,3
Charges de personnel	- 104,6	- 109,6
Autres produits et charges opérationnels	- 0,6	- 0,9
Dotations aux amortissements	- 266,9	- 261,8
Dotations nettes aux provisions et autres	- 14,1	- 2,5
<b>CHARGES OPERATIONNELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 722,5</b>	<b>- 728,1</b>
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL SUR ACTIVITE</b>	<b>665,1</b>	<b>627,9</b>
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>51,8%</i>	<i>50,6%</i>
Palements en actions	- 2,2	- 2,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Autres éléments opérationnels courants	0,2	0,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>663,1</b>	<b>626,1</b>
Autres éléments opérationnels non courants	- 0,1	- 0,1
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>663,0</b>	<b>626,0</b>
<i>% du chiffre d'affaires (*)</i>	<i>51,7%</i>	<i>50,4%</i>

(\*) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Changement de présentation du compte de résultat consolidé :

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

**4.3. Autres produits et charges opérationnels sur activité**

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,6	- 0,9
<b>TOTAL</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,9</b>

**4.4. Dotations aux amortissements**

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-211,7	-205,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-50,3	-52,9
Immobilisations corporelles	-4,7	-3,2
Immobilisations incorporelles	-0,3	-0,3
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>-266,9</b>	<b>-261,8</b>

**4.5. Paiements en actions**

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (2 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 1,1 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (1,5 million d'euros au 31 décembre 2013).

**5. Charges et produits financiers**

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-115,2</b>	<b>-116,6</b>
Produits financiers des placements de trésorerie	2,9	1,8
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-112,3</b>	<b>-114,7</b>
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	-11,5	-8,0
Résultat de change	0,0	0,0
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-11,5</b>	<b>-8,0</b>

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 114,7 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse de 2,4 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le remboursement d'emprunts sur la période et la progression des produits de placements.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à -11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de -11,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -11,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-7,5 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les provisions pour retraites à hauteur de -0,5 million d'euros au 31 décembre 2014 (-0,5 million d'euros au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, la hausse de 3,5 millions d'euros de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la baisse des taux d'actualisation constatée en 2014.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

<b>31/12/2014</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>Capitaux propres</b>
Passifs évalués au coût amorti	-139,8		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	-0,2		
Coûts d'actualisation		-11,5	
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-112,3</b>	<b>-11,5</b>	<b>0,0</b>

<b>31/12/2013</b>			
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>Capitaux propres</b>
Passifs évalués au coût amorti	-141,6		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	1,8		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	25,1		-0,3
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,0		
Dividendes		0,0	
Coûts d'actualisation		-8,0	
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-114,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>-0,3</b>

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	24,5	24,8
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	29,9	-35,3
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	-29,9	35,3
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
<b>RESULTAT DES INSTRUMENTS DERIVES AFFECTES A LA DETTE FINANCIERE NETTE</b>	<b>24,8</b>	<b>25,1</b>

## 6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 202,2 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 200,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### 6.1. Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Impôts courants	- 210,6	- 207,9
Impôts différés	8,5	7,1
<i>dont différences temporelles</i>	<i>15,8</i>	<i>14,4</i>
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	<i>- 7,3</i>	<i>- 7,3</i>
<b>TOTAL IMPOTS</b>	<b>- 202,2</b>	<b>- 200,8</b>

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par COFIROUTE, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises,
- la contribution sociale de solidarité de 3,3% du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution exceptionnelle de 10,7% du taux d'impôt des sociétés,
- la reprise de provision pour impôts différés relatifs aux différences temporelles.

### 6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 37,50 % sur l'exercice 2014 contre 39,90 % en 2013.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	539,1	503,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,00%	38,00%
<b>IMPOT THEORIQUE ATTENDU</b>	<b>- 204,9</b>	<b>- 191,2</b>
Différences permanentes et autres	2,7	- 9,6
<b>IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ</b>	<b>- 202,2</b>	<b>- 200,8</b>
Taux d'impôt effectif (hors part du groupe dans les sociétés mises en équivalence)	37,50%	39,90%
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	37,79%	40,22%

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

### 6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2013
	31/12/2014	Résultat	Capitaux propres	Autres	
<b>Impôts différés actifs</b>					
Engagements de retraite	7,3	-0,1	0,6		6,7
Différences temporelles sur provisions	9,1	2,2			6,9
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1	0,0			9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,6	-0,7	0,1		1,2
Autres	27,7	4,6		0,0	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>53,7</b>	<b>5,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>47,0</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	245,3	-3,5			248,8
Amortissements dérogatoires	10,5	-1,7			12,2
Autres	7,7	2,7			5,0
<b>TOTAL</b>	<b>276,9</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>279,4</b>
<b>IMPOTS DIFFÉRÉS NET</b>	<b>-223,2</b>	<b>8,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-232,4</b>

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (245,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 248,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### 6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 (sans changement par rapport au 31 décembre 2013) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

## 7. Résultat par action

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2013. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2014, comme en 2013, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 83,02 euros en 2014 (74,52 euros en 2013).

## C. Notes relatives au bilan

### 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service <sup>(*)</sup>	Avances et encours	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>7 743,3</b>	<b>97,8</b>	<b>7 841,0</b>
Acquisitions de l'exercice	18,4	91,1	109,4
Autres mouvements	67,1	- 63,4	3,7
	<b>7 828,7</b>	<b>125,4</b>	<b>7 954,1</b>
Subventions reçues	- 12,7	0,0	- 12,7
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>7 816,0</b>	<b>125,4</b>	<b>7 941,4</b>
Acquisitions de l'exercice	23,5	76,8	100,3
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	93,2	- 96,1	- 2,9
	<b>7 932,7</b>	<b>106,1</b>	<b>8 038,8</b>
Subventions reçues	- 6,4	0,0	- 6,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>7 926,3</b>	<b>106,1</b>	<b>8 032,4</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>- 2 617,2</b>		<b>- 2 617,2</b>
Amortissements de la période	- 205,3		- 205,3
Autres mouvements	- 0,5		- 0,5
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>- 2 823,0</b>		<b>- 2 823,0</b>
Amortissements de la période	- 211,7		- 211,7
Autres mouvements	- 0,4		- 0,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>- 3 035,1</b>		<b>- 3 035,1</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>5 126,1</b>	<b>97,8</b>	<b>5 223,8</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>4 993,0</b>	<b>125,4</b>	<b>5 118,4</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>4 891,2</b>	<b>106,1</b>	<b>4 997,3</b>

(\*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé s'élève à 100,3 millions d'euros (contre 109,4 millions d'euros en 2013). Elle correspond aux investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 76,8 millions d'euros en 2014 liées principalement au contrat de plan n°3.

## 9. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>751,3</b>	<b>1,2</b>	<b>7,3</b>	<b>34,1</b>	<b>793,9</b>
Acquisitions de l'exercice	33,5	0,0	6,3	3,5	43,3
Sorties de l'exercice	- 6,8	- 0,1	- 5,3	- 3,2	- 15,5
Autres mouvements	- 6,1	0,1	1,2	- 0,2	- 5,0
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>771,9</b>	<b>1,2</b>	<b>9,4</b>	<b>34,2</b>	<b>816,7</b>
Acquisitions de l'exercice	38,8	0,0	0,6	0,9	40,3
Sorties de l'exercice	- 3,1	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 3,1
Autres mouvements	0,7	- 0,0	0,7	1,0	2,4
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>808,3</b>	<b>1,1</b>	<b>10,7</b>	<b>36,1</b>	<b>856,3</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>- 340,7</b>		<b>- 6,3</b>	<b>- 24,3</b>	<b>- 371,4</b>
Amortissements de la période	- 52,9		- 1,0	- 2,6	- 56,5
Sorties de l'exercice	6,6		5,3	3,2	15,2
Autres mouvements	- 0,0		0,0	0,5	0,5
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>- 387,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 23,2</b>	<b>- 412,1</b>
Amortissements de la période	- 50,3		- 1,7	- 3,0	- 54,9
Sorties de l'exercice	3,0		0,0	0,0	3,0
Autres mouvements	0,0		0,0	- 0,0	- 0,0
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>- 434,3</b>		<b>- 3,6</b>	<b>- 26,2</b>	<b>- 464,1</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2013</b>	<b>410,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>9,8</b>	<b>422,6</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>385,0</b>	<b>1,2</b>	<b>7,5</b>	<b>10,9</b>	<b>404,6</b>
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>374,1</b>	<b>1,1</b>	<b>7,1</b>	<b>9,8</b>	<b>392,2</b>

## 10. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Suite à la sortie de la société Le Crossing Limited Company du périmètre de consolidation intervenue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 le Groupe ne détient plus de participations dans des sociétés mises en équivalence.

## 11. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente	0,1	0,3
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
Juste valeur des instruments dérivés actifs non courants <sup>(*)</sup>	112,1	82,2
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>112,2</b>	<b>82,5</b>

(\*) Voir note C.16 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés actifs correspondent à des swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture de juste valeur d'emprunts obligataires. La hausse de leur juste valeur sur l'exercice (compensée par une réévaluation symétrique des éléments couverts) est liée à la baisse des taux observée sur la période.

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2014. Ils comprennent la participation du Groupe de 10 % dans Toll Collect en Allemagne pour 47,0 millions d'euros, intégralement dépréciée au 31 décembre 2014 comme en 2013.

## 12. Capitaux propres

### 12.1. Actions

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2014 et 2013. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

### 12.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2014, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 1 749,3 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 1 440,5 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

### 12.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>		
Réserve à l'ouverture	2,2	2,5
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,3	- 0,3
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Eléments recyclables en résultat)</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
Effet d'impôt associé	- 0,7	- 0,8
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Eléments recyclables en résultat)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite</b>		
Réserve à l'ouverture	- 1,7	- 2,8
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	- 1,9	1,1
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 1,7</b>
<b>RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Eléments non recyclables en résultat)</b>	<b>- 3,6</b>	<b>- 1,7</b>
Effet d'impôt associé	1,2	0,6
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Eléments non recyclables en résultat)</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 1,1</b>
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS CONSTATÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	- 1,6	0,5
Effet d'impôt associé	0,6	- 0,2
<b>RÉSERVE NETTE D'IMPOT</b>	<b>- 1,1</b>	<b>0,3</b>

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note C.17.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

## 12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	2014	2013
<b>Dividende par action (en euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,0	32,9
Solde du dividende	0,0	-
<b>DIVIDENDE NET GLOBAL</b>	<b>0,0</b>	<b>32,9</b>
<b>Montant du dividende (en millions d'euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,0	133,5
Solde du dividende	0,0	-
<b>DIVIDENDE NET GLOBAL</b>	<b>0,0</b>	<b>133,5</b>

Cofiroute n'a procédé à aucun versement de dividende au cours de l'année 2014.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

## 12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, les filiales sur lesquelles un contrôle est exercé par le Groupe sont toutes détenues à 100 %. De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2014.

## 13. Paiements en actions

Les salariés du Groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2014 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,2 millions d'euros dont 0,9 million d'euros au titre du Plan d'Epargne Groupe, (2,0 millions d'euros en 2013, dont 0,2 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

Concernant le Plan d'Epargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10 % jusqu'au plan du troisième trimestre 2013 et a été réduite à 5 % pour les plans à partir du premier trimestre 2014. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le plan d'action de performance 2012 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 36 850 actions le 16 avril 2014. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Depuis l'exercice 2012, les salariés des filiales étrangères notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni bénéficient de plans d'épargne mis en place par le Groupe VINCI (Plan Castor International).

## 14. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite	141	14,9	11,9
Autres provisions non courantes	142	3,0	4,6
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>		<b>17,9</b>	<b>16,5</b>

### 14.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2014 à 15,3 millions d'euros (dont 14,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 11,9 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2014	2013
Taux d'actualisation	2,30%	3,40%
Taux d'inflation	1,80%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00%	1,00%

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>	<b>21,8</b>	<b>18,7</b>
Juste Valeur des actifs de couverture	-6,5	-6,4
<b>DEFICIT (OU SURPLUS)</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>
<b>PROVISION RECONNUE AU PASSIF DU BILAN</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>

### Évolution sur la période de la dette actuarielle, des actifs de couverture et de l'effet de plafonnement de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>18,7</b>	<b>18,5</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,4	6,2
Coût des services rendus au cours de la période	0,9	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,7	0,7
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	1,8	-1,1
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	0,0	0,0
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	2,3	0,2
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	-0,5	-1,3
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,3	-0,2
Cessions d'entreprises et autres	-0,1	-0,1
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>21,7</b>	<b>18,7</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,5	6,4

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Actifs de couverture</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,0	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,5	-0,4
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,4	0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>

(\*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le Groupe estime à 0,9 million d'euros les versements prévus en 2015 pour les engagements de retraite, dont 0,5 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,4 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

### Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
<b>Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan</b>		
<b>A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>12,3</b>	<b>12,3</b>
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,2	1,3
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	1,8	-1,1
Prestations versées aux bénéficiaires	0,3	0,2
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	-0,4	-0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
<b>A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>15,3</b>	<b>12,3</b>

### Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période	-0,9	-0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	-0,7	-0,7
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (5,1 millions d'euros au 31 décembre 2013). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2014	31/12/2013
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7%	8%
Obligations	86%	83%
Immobilier	7%	10%
Monétaire	0%	0%
Total répartition des actifs de couverture	100%	100%
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>
<b>Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)</b>	<b>30%</b>	<b>34%</b>

## 14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
<b>01/01/2013</b>	<b>8,4</b>	<b>0,9</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>7,7</b>
Autres avantages du personnel	8,2		- 2,0	- 0,3			5,9
Autres risques	1,8	1,2	- 0,1	- 0,2			2,7
Reclassement part à moins d'un an	- 2,3					- 1,7	- 4,0
<b>31/12/2013</b>	<b>7,7</b>	<b>1,2</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,7</b>	<b>4,6</b>
Autres avantages du personnel	5,9		- 1,4				4,5
Autres risques	2,7			- 2,5			0,2
Reclassement part à moins d'un an	- 4,0					2,3	- 1,7
<b>31/12/2014</b>	<b>4,6</b>	<b>0,0</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>

**14.2.1. Autres avantages au personnel**

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2014	2013
Taux d'actualisation	1,10%	1,10%
Taux d'inflation	1,80%	2,00%
Taux de revalorisation salaires	2,20%	2,20%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 2,7 millions d'euros (dont 1,5 million d'euros à moins d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 219 649 heures au 31 décembre 2014.

**14.2.2. Provisions pour autres risques**

Elles s'élèvent à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2014.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

## 15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 15.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013	Variations 2014 - 2013	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,1	0,8	0,3	0,0
Clients et autres débiteurs	86,1	88,8	- 2,7	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	40,7	35,2	6,1	- 0,6
<b>STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>127,9</b>	<b>124,9</b>	<b>3,7</b>	<b>- 0,6</b>
Fournisseurs	- 27,1	- 24,9	- 2,2	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	- 93,8	- 92,0	- 2,7	0,9
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>- 120,9</b>	<b>- 116,9</b>	<b>- 4,9</b>	<b>0,9</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)</b>	<b>7,0</b>	<b>8,0</b>	<b>- 1,2</b>	<b>0,3</b>
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>- 239,8</b>	<b>- 220,9</b>	<b>- 9,6</b>	<b>- 9,3</b>
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,2</i>	<i>- 2,3</i>	<i>4,3</i>	<i>- 1,8</i>
<b>Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)</b>	<b>- 232,8</b>	<b>- 213,0</b>	<b>- 10,8</b>	<b>- 9,0</b>

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,1	1,1				
Clients et autres débiteurs	86,1	86,0			0,2	
Autres actifs courants d'exploitation	40,7	24,9	11,4	1,7	2,7	
<b>STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>127,9</b>	<b>111,9</b>	<b>11,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,9</b>	<b>0,0</b>
Fournisseurs	- 27,1	- 27,1			(0,1)	
Autres passifs courants d'exploitation	- 93,8	- 78,9	- 1,5	- 3,0	- 7,4	- 2,9
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>- 120,9</b>	<b>- 106,0</b>	<b>- 1,5</b>	<b>- 3,0</b>	<b>- 7,5</b>	<b>- 2,9</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)</b>	<b>7,0</b>	<b>5,9</b>	<b>9,9</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 4,6</b>	<b>- 2,9</b>

### 15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients facturées	29,9	31,2
Dépréciations - créances clients	- 8,4	- 2,4
<b>CREANCES CLIENTS NETTES</b>	<b>21,5</b>	<b>28,8</b>

Au 31 décembre 2014, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	29,9	26,9	0,1	0,1	2,8
Dépréciations - créances clients	- 8,4	-5,9	-0,1	-0,1	-2,3

### 15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
<b>01/01/2013</b>	<b>196,6</b>	<b>49,8</b>	<b>- 31,2</b>	<b>- 6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,6</b>	<b>207,9</b>
Remises en état	1,5	0,7	- 0,8	- 0,6	- 0,0		0,8
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	205,2	42,7	- 25,6	- 5,4			216,9
Autres risques	0,6	0,3					0,9
Reclassement part à moins d'un an	0,5					1,8	2,3
<b>31/12/2013</b>	<b>207,9</b>	<b>43,7</b>	<b>- 26,4</b>	<b>- 6,1</b>	<b>- 0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>220,9</b>
Remises en état	0,8	0,1	- 0,5	- 0,1			0,3
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	216,9	46,9	- 21,4	- 7,7			234,8
Autres risques	0,9	4,0	- 0,1	- 0,2			4,5
Reclassement part à moins d'un an	2,3					- 2,2	0,2
<b>31/12/2014</b>	<b>220,9</b>	<b>51,0</b>	<b>- 22,1</b>	<b>- 7,9</b>	<b>0,0</b>	<b>- 2,2</b>	<b>239,8</b>

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2014 à 239,8 millions d'euros (contre 220,9 millions d'euros au 31 décembre 2013) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 234,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (216,9 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## 16. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 2 374,3 millions d'euros en retrait de 482,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2014				31/12/2013					
		Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	-2 310,7	(1)	-61,8	(3)	-2 372,5	-2 298,5	(1)	-63,5	(3)	-2 362,0
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-948,5	(2)	-59,9	(3)	-1 008,4	-1 000,1	(2)	-60,5	(3)	-1 060,6
	<b>DETTES FINANCIERES LONG TERME</b>	<b>-3 259,2</b>		<b>-121,7</b>		<b>-3 380,9</b>	<b>-3 298,7</b>		<b>-124,0</b>		<b>-3 422,6</b>
	Autres dettes financières courantes										
	Découverts bancaires										
	<b>I - DETTES FINANCIERES BRUTES</b>	<b>-3 259,2</b>		<b>-121,7</b>		<b>-3 380,9</b>	<b>-3 298,7</b>		<b>-124,0</b>		<b>-3 422,6</b>
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	-112,1				-112,1	-82,2				-82,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4	(4)	11,4			11,2	(4)	11,2
	Équivalent de trésorerie			830,3	(5)	830,3			425,4	(5)	425,4
	Disponibilités			19,1	(5)	19,1			9,4	(5)	9,4
	<b>II - ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>0,0</b>		<b>860,7</b>		<b>860,7</b>	<b>0,0</b>		<b>446,0</b>		<b>446,0</b>
Dérivés	Instruments dérivés passifs	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9
	Instruments dérivés actifs	112,1	(6)	127,7	(7)	239,8	82,2	(6)	131,9	(7)	214,0
	<b>III - INSTRUMENTS DERIVES</b>	<b>112,1</b>		<b>33,8</b>		<b>145,9</b>	<b>82,2</b>		<b>38,0</b>		<b>120,2</b>
	<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)</b>	<b>-3 147,1</b>		<b>772,8</b>		<b>-2 374,3</b>	<b>-3 216,5</b>		<b>360,0</b>		<b>-2 856,5</b>

(\*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an

### Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	-2 310,7	-2 298,5
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	-948,5	-1 000,1
Dettes financières courantes	(3)	-215,6	-217,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	11,4	11,2
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	849,4	434,7
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	112,1	82,2
Instruments dérivés actifs courants	(7)	127,7	131,9
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>-2 374,3</b>	<b>-2 856,5</b>

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs financiers courants / dettes financières courantes pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs financiers courants / dettes financières courantes quelles que soient leurs maturités.

## 16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2014, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 380,9 millions d'euros en recul de 41,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

La baisse des dettes financières à long terme s'explique principalement par des remboursements d'emprunts pour 68,7 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 29,9 millions d'euros entre 2013 et 2014).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2014 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2014						31/12/2013	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts Obligataires</b>								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	317,3	4,1	300,0	322,4
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	204,7	2,7	200,0	205,8
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	632,0	21,2	600,0	634,9
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	855,9	22,8	750,0	819,9
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	348,8	10,6	350,0	347,3
PEE avril 2009	EUR	5,000%	avril-14				1,3	1,3
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	9,0	10,0	0,2	25,1	28,2
PEE avril 2014	EUR	3,750%	mai-19	1,5	1,5	0,0		
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	65,0	65,0	0,0	70,0	70,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	43,3	43,3	0,0	46,7	46,7
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	89,1	2,9	75,0	89,9
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,1
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	157,5	158,0	0,5	168,8	169,3
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	44,1	44,2	0,1	47,1	47,2
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	196,9	201,3	4,4	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	218,8	208,9	0,1	234,4	223,2
Ligne de Crédit	EUR	0,105%	mai-19		-1,6	0,1		-1,0
Autres	EUR		juin-14				0,6	0,7
<b>DETTES FINANCIÈRES LONG TERME</b>				<b>3 213,3</b>	<b>3 380,9</b>	<b>69,9</b>	<b>3 281,1</b>	<b>3 422,6</b>

## 16.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'un montant de 1 360,7 millions d'euros de ressources disponibles, dont 860,7 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

### 16.2.1 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< =3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts obligataires</b>								
Capital	-2 372,5	-2 212,8	0,0	0,0	0,0	-501,1	-611,6	-1 100,0
Flux d'intérêts		-572,0	0,0	-87,1	-29,4	-116,5	-229,1	-110,0
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
Capital	-1 008,4	-1 000,6	-5,0	-16,5	-30,3	-52,2	-434,5	-462,1
Flux d'intérêts		-155,0	-4,3	-9,2	-9,5	-21,7	-53,4	-56,9
<b>SOUS TOTAL: DETTES FINANCIERES A LONG TERME</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-3 940,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-112,7</b>	<b>-69,1</b>	<b>-691,5</b>	<b>-1 328,7</b>	<b>-1 729,0</b>
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
<b>I - DETTES FINANCIERES</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-3 940,3</b>	<b>-9,3</b>	<b>-112,7</b>	<b>-69,1</b>	<b>-691,5</b>	<b>-1 328,7</b>	<b>-1 729,0</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	11,4	11,4	11,4					
Equivalent de trésorerie	830,3	830,3	830,3					
Disponibilités	19,1	19,1	19,1					
<b>II - ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>860,7</b>	<b>860,7</b>	<b>860,7</b>					
Instruments dérivés passifs	-93,9	-93,0	1,1	-26,5	2,2	-23,2	-46,5	0,0
Instruments dérivés actifs	239,8	244,9	-0,2	52,6	0,7	53,1	107,8	30,9
<b>III - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES</b>	<b>145,9</b>	<b>152,0</b>	<b>0,9</b>	<b>26,1</b>	<b>2,9</b>	<b>29,9</b>	<b>61,3</b>	<b>30,9</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)</b>	<b>-2 374,3</b>	<b>-2 927,6</b>	<b>852,3</b>	<b>-86,5</b>	<b>-66,3</b>	<b>-661,6</b>	<b>-1 267,4</b>	<b>-1 698,1</b>
Dettes Fournisseurs	-69,7	-69,7	-69,7					

Au 31 décembre 2014, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,0 ans (contre 5,9 ans au 31 décembre 2013).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

### 16.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>830,3</b>	<b>425,4</b>
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	429,1	224,7
<i>Dépôts à terme</i>	401,3	200,7
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>19,1</b>	<b>9,4</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>849,4</b>	<b>434,7</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>
<i>Comptes à terme</i>	11,4	11,2
<b>TRESORERIE NETTE GEREE</b>	<b>860,7</b>	<b>446,0</b>

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de Vinci Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2014, l'encours global géré représentait 860,7 millions d'euros.

### 16.2.3 Lignes de crédit bancaire

Dans le cadre d'un avenant signé en mai 2014 avec son pool de banques, Cofiroute a renégocié les conditions financières de son RCF « ligne de crédit revolving » de 500 millions d'euros avec une échéance révisée à 5 ans plus deux options d'extension d'un an.

### 16.2.4 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2014.

### 16.2.5 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

### 16.2.6 Notations de crédit

Le 31 mars 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de crédit long terme du Groupe de BBB+ à A-, avec une perspective stable.

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : A- perspective stable
- à court terme : A-2

## 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

A la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2014	31/12/2013
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>Juste valeur (*)</b>	<b>Juste valeur (*)</b>
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	18.1.2	130,6	100,7
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	18.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	18.1.4	15,8	19,5
Autres dérivés		-0,5	0,0
<b>DERIVES DE TAUX</b>		<b>145,9</b>	<b>120,2</b>

(\*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,2 millions d'euros au 31/12/2014 et au 31/12/2013.

## 17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2014 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
<b>Total au 31/12/2014</b>	<b>2 683,4</b>	<b>84%</b>	<b>5,10%</b>				<b>527,1</b>	<b>16%</b>	<b>0,41%</b>	<b>3 380,9</b>	<b>4,33%</b>
Total au 31/12/2013	2 731,1	83%	5,08%				551,0	17%	0,62%	3 422,6	4,33%

  

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
<b>Total au 31/12/2014</b>	<b>1 961,6</b>	<b>61%</b>	<b>4,94%</b>				<b>1 248,9</b>	<b>39%</b>	<b>1,17%</b>	<b>3 380,9</b>	<b>3,48%</b>
Total au 31/12/2013	2 009,5	61%	4,90%	234,4	7%	0,61%	1 038,2	32%	1,54%	3 422,6	3,53%

(\*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur

### 17.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

## Comptes consolidés

### Annexe aux comptes consolidés

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+25 bp	- 25 bp	+25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	-3,1	3,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	2,2	-2,2		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	-0,1	0,1		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>-1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### 17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014							TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		150,0	75,0	500,0	725,0	130,6		130,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0,0</b>	<b>150,0</b>	<b>75,0</b>	<b>500,0</b>	<b>725,0</b>	<b>130,6</b>	<b>0,0</b>	<b>130,6</b>

  

(en millions d'euros)	31/12/2013							TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			225,0	500,0	725,0	100,7		100,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>225,0</b>	<b>500,0</b>	<b>725,0</b>	<b>100,7</b>	<b>0,0</b>	<b>100,7</b>

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

### 17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2014.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

À la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2013							TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe								0,0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
<b>DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< -1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	1,9	0,3	0,3	1,0	0,3
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>

#### 17.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

A la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014							
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	109,6	-93,9	15,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0			0,0
<b>DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>109,6</b>	<b>-93,9</b>	<b>15,8</b>

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	113,3	-93,9	19,5
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
<b>DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE</b>	<b>234,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 434,4</b>	<b>113,3</b>	<b>-93,9</b>	<b>19,5</b>

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2014 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

## 17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

## 17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

#### Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5% du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.15.2 « Analyse des créances clients ».

#### Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées

par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, un ajustement de 0,5 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

## 17.4. Accords de compensation

Au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	239,7	-90,6	149,1	214,0	-93,9	120,2
Instruments dérivés passifs	-93,8	90,6	-3,2	-93,9	93,9	0,0
<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>145,9</b>	<b>0,0</b>	<b>145,9</b>	<b>120,2</b>	<b>0,0</b>	<b>120,2</b>

(\*) Montants bruts tels que présentés au bilan

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

## 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,1			0,1			0,1	0,1
<b>I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>				<b>0,1</b>			<b>0,1</b>			<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>	<b>109,2</b>	<b>130,6</b>					<b>239,7</b>		<b>239,7</b>		<b>239,7</b>
<b>III - CREANCES EXPLOITATION</b>					<b>85,9</b>		<b>85,9</b>		<b>85,9</b>		<b>85,9</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,4				11,4	11,4			11,4
Equivalent de trésorerie			830,3				830,3	830,3			830,3
Disponibilités			19,1				19,1	19,1			19,1
<b>IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>			<b>860,7</b>				<b>860,7</b>	<b>860,7</b>			<b>860,7</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>109,2</b>	<b>130,6</b>	<b>860,7</b>	<b>0,1</b>	<b>85,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1 186,5</b>	<b>860,7</b>	<b>325,6</b>	<b>0,1</b>	<b>1 186,5</b>
Emprunts obligataires						-2 372,5	-2 372,5	-2 671,0	-13,1		-2 684,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 008,4	-1 008,4		-1 008,7		-1 008,7
<b>V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>						<b>-3 380,9</b>	<b>-3 380,9</b>	<b>-2 671,0</b>	<b>-1 021,8</b>		<b>-3 692,8</b>
<b>VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS</b>	<b>-93,8</b>						<b>-93,8</b>		<b>-93,8</b>		<b>-93,8</b>
<b>VII - DETTES FOURNISSEURS</b>						<b>-69,7</b>	<b>-69,7</b>		<b>-69,7</b>		<b>-69,7</b>
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
<b>VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>							<b>0,0</b>				<b>0,0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-93,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 450,6</b>	<b>-3 544,4</b>	<b>-2 671,0</b>	<b>-1 185,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 856,4</b>
<b>VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES</b>	<b>15,3</b>	<b>130,6</b>	<b>860,7</b>	<b>0,1</b>	<b>85,9</b>	<b>-3 450,6</b>	<b>-2 357,9</b>	<b>-1 810,3</b>	<b>-859,7</b>	<b>0,1</b>	<b>-2 669,9</b>

Comptes consolidés  
Annexe aux comptes consolidés

31/12/2013

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,3			0,3			0,3	0,3
<b>I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>				<b>0,3</b>			<b>0,3</b>			<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>	<b>113,3</b>	<b>100,7</b>					<b>214,0</b>		<b>214,0</b>		<b>214,0</b>
<b>III - CREANCES EXPLOITATION</b>					<b>88,8</b>		<b>88,8</b>		<b>88,8</b>		<b>88,8</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,2				11,2	11,2			11,2
Equivalent de trésorerie			425,4				425,4	425,4			425,4
Disponibilités			9,4				9,4	9,4			9,4
<b>IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>			<b>446,0</b>				<b>446,0</b>	<b>446,0</b>			<b>446,0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>113,3</b>	<b>100,7</b>	<b>446,0</b>	<b>0,3</b>	<b>88,8</b>	<b>0,0</b>	<b>749,1</b>	<b>446,0</b>	<b>302,8</b>	<b>0,3</b>	<b>749,1</b>
Emprunts obligataires						-2 362,0	-2 362,0	-2 605,9	-29,4		-2 635,3
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 060,6	-1 060,6		-1 207,9		-1 207,9
<b>V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES</b>						<b>-3 422,6</b>	<b>-3 422,6</b>	<b>-2 605,9</b>	<b>-1 237,3</b>		<b>-3 843,3</b>
<b>VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS</b>	<b>-93,9</b>						<b>-93,9</b>		<b>-93,9</b>		<b>-93,9</b>
<b>VII - DETTES FOURNISSEURS</b>						<b>-65,6</b>	<b>-65,6</b>		<b>-65,6</b>		<b>-65,6</b>
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
<b>VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>							<b>0,0</b>				<b>0,0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-93,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 488,2</b>	<b>-3 582,1</b>	<b>-2 605,9</b>	<b>-1 396,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-4 002,7</b>
<b>VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES</b>	<b>19,5</b>	<b>100,7</b>	<b>446,0</b>	<b>0,3</b>	<b>88,8</b>	<b>-3 488,2</b>	<b>-2 833,0</b>	<b>-2 160,0</b>	<b>-1 094,0</b>	<b>0,3</b>	<b>-3 253,6</b>

En 2014, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

## D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

### 19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2014	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
<b>Cofiroute</b>						
<b>Réseau interurbain d'autoroutes à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)</b>	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat fin décembre 2031	Actif incorporel
<b>A 86 - France (tunnel à péage de 11 km)</b>	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

### 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2014, le montant d'engagement d'investissements prévus pour les cinq prochaines années dans le cadre des contrats de concession est de 608 millions d'euros.

## E. Autres notes

### 21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

#### 21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2013 et 2014 selon le détail suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2014	2013
Rémunérations	1,9	2,0
Charges sociales patronales	1,0	1,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Indemnités de fin de contrat	0,7	0,0
Paiements en actions <sup>(*)</sup>	0,7	1,1
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

*(\*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note C.13 « Paiements en actions ».*

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note C.14.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

## 21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2014 et 2013 entre le Groupe et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI <i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Charges de construction	-100,3	-75,4
Créances clients	5,4	9,3
Distribution de dividendes	0,0	248,6
Fournisseurs d'exploitation	26,5	31,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,1	6,6
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	2,7	1,7
Autres charges externes	-11,8	-19,1

## 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note D.20 au titre des contrats de concession ;
- en note C.14.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

### Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	17,5	1,9	15,6	0,0

## 23. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2014 se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Ingénieurs et cadres	268	290
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1399	1534
<b>TOTAL</b>	<b>1667</b>	<b>1824</b>

## 24. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 157 milliers d'euros pour l'exercice 2014 (contre 152 milliers d'euros en 2013).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 66 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 64 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 91 milliers d'euros pour KPMG (dont 64 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

## F. Événements postérieurs à la clôture

Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France.

Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé, le 27 janvier 2015, de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

Filiales et participations

Cofiroute a cédé à Vinci Autoroutes les actions qu'elle détenait dans les sociétés Autoroutes Trafic et Médiamobile et à Vinci Highway, les actions qu'elle détenait dans Cofiroute Participations, cédant par conséquent, ses filiales anglaises et américaines.

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12-14 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COFIROUTE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A-3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Cofiroute a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte où les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France et, le ralentissement de l'économie mondiale, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises.

Ces estimations portent notamment sur :

- les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés : le groupe Cofiroute comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A-3.1.4 et A-3.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 février 2015.

*KPMG Audit*  
Département de KPMG S.A.  
Philippe BOURHIS

*Deloitte & Associés*  
Mansour BELHIBA







Siège social  
12, rue Louis Blériot  
CS 30035  
92506 Rueil-Malmaison Cedex  
Tél. : 01 55 94 70 00  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)